

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 1094bis publiée le 5 septembre 2024

APRÈS LA RENAISSANCE SAUVAGE LA RENAISSANCE "OFFICIELLE" DE LA LITURGIE TRADITIONNELLE À PARIS

Je vous disais la semaine dernière que notre combat pour que la messe traditionnelle vive pleinement et sans restriction à Paris est dans la continuité d'une longue militance depuis 55 ans, autrement dit depuis l'instauration du nouveau missel de Paul VI. Elle n'a depuis jamais cessé. Je vous ai parlé des célébrations « sauvages » - adjectif non dépréciatif dans ma bouche - depuis l'hôpital Laennec, en 1969, en continuant par la prise et l'occupation de de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, en 1977, et jusqu'à aujourd'hui, à Saint-Nicolas, et aussi à ND-de-la Consolation comme en d'autres lieux..

Je voudrais aujourd'hui vous rappeler les permissions obtenues (ou arrachées) de célébrations « officielles ». Car, ici encore, Paris a été la vitrine de ce qui avait lieu dans la France et dans le monde : la pression des fidèles, attachés en vertu de l'instinct de la foi à la liturgie traditionnelle a obtenu que l'état de l'interdiction soit un peu desserré. Il existait certes des messes nouvelles en latin, à Paris, celles dites par l'abbé Guérin, plus tard fondateur de la Communauté Saint-Martin, rue ND-des-Champs, et celles organisées par Jacques de Ricaumont dans la chapelle de Jésus-Enfant, rue Las-Cases, sur la paroisse de Sainte-Clotilde. Trois dates-clés à retenir, celles des documents romains élaborés par le cardinal Ratzinger, puis par le même devenu Benoît XVI, 1984, 1988, 2007, faisant droit aux revendications des fidèles et qui les ont « dopés ».

La Lettre circulaire Quattuor abhinc annos du 3 octobre 1984 permettait aux évêques de donner un « indult » pour la célébration de la messe traditionnelle. Les discussions à Paris commencèrent entre les Amis de Sainte-Cécile, et l'abbé de Germigny, futur évêque de Blois, secrétaire du Cardinal Lustiger. Une première messe fut célébrée le 15 décembre 1984, il y a 40 ans, à Saint-Étienne-du-Mont, les assistants débordant à l'extérieur de l'église. Puis, le 17 novembre 1985, la messe traditionnelle fut instaurée à Saint-Eugène-Sainte-Cécile, dite par le curé, l'abbé Pierre Laurent, concurremment avec la messe nouvelle, jusqu'en 1989.

Le 2 juillet 1988, en suite des sacres conférés par Mgr Lefebvre à Écône, fut publié le motu proprio Ecclesia Dei qui élargissait la tolérance. À Paris, le même jour, le cardinal Lustiger lui-même célébrait une messe traditionnelle à Notre-Dame, guidé par l'abbé Henry de Villefranche, devant une foule compacte.

Dès lors, à Saint-Eugène-Sainte-Cécile, en 1985, est nommé un curé in solidum, l'abbé Jean-Luc Veuillez, pour la messe traditionnelle à côté du curé pour la messe nouvelle, l'abbé de Charles-Eynard Monteynard. Leur succèdera l'abbé François Potez, pour les deux messes, puis l'abbé Jean-Pierre Batut, plus tard évêque de Blois, l'abbé Patrick Faure, l'abbé Marc Guelfucci et enfin aujourd'hui, l'abbé Julien Durodié. Saint-Eugène est en fait une vraie/fausse paroisse personnelle parisienne vouée à l'usus antiquior. Depuis 1985 l'une et l'autre messe y sont célébrées tous les jours. Mais il est notoire que la liturgie de Paul VI n'y est célébrée que pour le principe, la liturgie traditionnelle représentant quant aux effectifs de fidèles, de catéchismes, de servants de messes, la presque totalité de ceux qui fréquentent la paroisse. Vont s'ajouter ensuite les célébrations régulières à Saint-Germain-L'auxerrois, sous l'étrange Dominic Schubert puis le curé Gilles Annequin (célébrations qui seront plus tard transportées à Saint-Roch et confiées à l'abbé Thierry Laurent, curé), mais aussi à Sainte-Odile et dans la chapelle Notre-Dame du Lys, dépendant de la paroisse Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle (abbé Armel d'Harcourt puis abbé François Scheffer, vicaires).

Le motu proprio Summorum Pontificum du 7 juillet 2007 provoqua dans une intense effervescence la création de « groupes stables » dans de nombreux doyennés de Paris. Obtinrent gain de cause celui de Sainte-Jeanne-de-Chantal, avec pas mal de difficultés celui de Saint-Georges-de-la-Villette (groupe à l'origine suscité

par le curé lui-même, l'abbé Hubert Blin), et, finissant par l'emporter sur l'opposition féroce de l'abbé Philippe Marsset, curé de Saint-Pierre-de-Montrouge, depuis évêque auxiliaire, le groupe du XIVe arrondissement, pour lequel la messe fut dite un temps dans la chapelle Saint-Paul, boulevard Brune, puis fut « récupérée » de manière stable à Notre-Dame-du-Travail, par l'abbé Potez était devenu curé. S'y sont ajoutées les messes « tolérées » du Centre Saint-Paul, rue Saint-Joseph, par les prêtres de l'Institut du Bon Pasteur.

Messes dominicales, auxquelles s'ajoutaient des messes de semaine dans les paroisses de Saint-Eugène, Saint-Roch, Saint-Georges-de-la-Villette, Notre-Dame du Lys, et aussi le lundi à Sainte-Clotilde dans la chapelle de Jésus-Enfant, le mercredi à Saint-François-Xavier pour les étudiants, le vendredi dans la chapelle des religieuses de la Visitation du boulevard Denfert, le mercredi à Notre-Dame de l'Assomption de Passy, enfin les messes des mercredi et jeudi à Saint-Georges de La Villette.

Depuis 1984-1985 la messe traditionnelle était donc célébrée à Paris paisiblement et officiellement, bien qu'encore trop parcimonieusement. Vint le motu proprio du 16 juillet 2021. Mgr Aupetit obtempéra au quart de tour et supprima d'un trait la messe du lundi à Sainte-Clotilde, la messe des étudiants du mercredi à Saint-François-Xavier, la messe du vendredi à la chapelle de la Visitation, théoriquement la messe du mercredi à Notre-Dame de l'Assomption de Passy, les messes des mercredi, jeudi et dimanche à Saint-Georges de La Villette et la messe dominicale à Notre-Dame du Travail.

Aujourd'hui, nous demandons non seulement le rétablissement de ce qui nous a été injustement enlevé, mais encore la liberté pour tout prêtre du diocèse ou exerçant ses activités sur le territoire du diocèse d'user de la liturgie traditionnelle. Et nous exprimons sans relâche cette demande par nos veilles de récitation du chapelet devant les bureaux de l'archevêché, 10 rue du Cloître-Notre-Dame, du lundi au vendredi, de 13h à 13h 30, à Saint-Georges de La Villette (114 av. Simon Bolivar, XIXe), le mercredi à 17h, et très bientôt, à partir du 8 septembre, à nouveau devant Notre-Dame du Travail (59 rue Vercingétorix, XIVe), à 18h15.